

FORMATION ACACED – MODULE CHIEN

<p>Public concerné</p>	<p>Toute personne ayant l'obligation de posséder l'Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques</p>
<p>Présentation générale</p>	<p>ACACED signifie Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques. Cette attestation certifie que le détenteur possède les connaissances exigées pour l'exercice de certaines professions en lien avec les animaux de compagnie (espèce canine ou espèces canine et féline).</p>
<p>Prérequis, modalités et délai d'accès</p>	<p>Inscriptions par mail : mfr.villie-morgon@mfr.asso.fr Les candidats reçoivent ensuite un mail les informant des dates de formation et des modalités de règlement. Pas de prérequis exigés.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Former et actualiser des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation.</p>
<p>Contenu de la formation</p>	<p>La formation est organisée en 8 modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le logement : aménagement des locaux, normes spécifiques, équipements et hygiène, etc., ... - L'alimentation : évolution des besoins, le choix et la quantité des aliments, l'eau, la préparation, la distribution et stockage des aliments, etc., ... - La reproduction : anatomie, maîtrise et étapes de la reproduction, etc., ... - La santé animale : soins d'entretien et d'hygiène, les principales maladies, les premiers soins, les mesures sanitaires et médicales, etc., ... - Le comportement : période de développement, signes comportementaux, principe d'éducation, etc., ... - Le droit animal : statut juridique, protection animale, réglementation, etc., ... - Le transport : moyens et modalités de transports, bien-être des animaux transportés, le risque pour les animaux et les personnes, etc., ... - La sélection : races, standards et lignées, génétique, les groupes de chiens, etc., ...
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>2 journées de cours organisées autour des 8 modules 1 QCM organisé en fin de session de formation : 2 essais possibles.</p>

Compétences / Capacités professionnelles visées	Obtenir l'Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques – module chien
Durée	2 jours
Lieu	MFR VILLIÉ-MORGON 194 montée des Gaudets 69910 VILLIÉ-MORGON
Coût par participant	Coût de la formation : 280 € Frais annexes en option : - Déjeuner : 12 € - Repas du soir : 8,40 € - Nuitée avec petit déjeuner : 15 €
Contact	M. BARGE Gilles - Directeur mfr.villie-morgon@mfr.asso.fr
Formateur	M. VALDEZ Nathan
Suivi de l'action	Emargement par les stagiaires et le formateur Délivrance du bordereau de score à l'issue de la formation
Evaluation de l'action	L'évaluation se déroule à l'issue de la 2ème journée de formation sur le site, sous la forme d'un QCM à partir d'une banque de questions actualisées d'une application informatique sécurisée, accessible en ligne par identifiant et mot de passe.
Taux de réussite	2020 : pas de session 2021 : 100%
Passerelles et débouchés possibles	Droit d'exercer certaines professions en lien avec les animaux : <ul style="list-style-type: none"> • La gestion de fourrière ou bien de refuge. • Le transit (ambulancier/taxi animalier...) ou la garde d'animaux domestiques (pension, pet-sitter...) • L'éducation canine et le dressage. • La présentation au public de chiens et de chats (exposition, concours...). • La vente d'animaux (vendeur en animalerie...) <p>Actualisation tous les 10 ans sans évaluation finale</p>
Accessibilité Personnes Handicapées	Prise en compte des situations particulières liées au handicap